



Meudon le 1 juillet 2025

Chers adhérents,

L'été est arrivé, marquant le début des préparatifs de la prochaine année halieutique. Comme vous avez pu le lire dans notre newsletter de juillet (que je vous conseille d'aller consulter dans le cas contraire), nous sommes aujourd'hui face à un véritable dilemme.

A ce jour, notre association a la capacité de payer les frais qui vont arriver dans les prochains mois. Voici le montant des principaux l'année dernière, sachant qu'ils sont revus à la hausse chaque année : Impression des permis 2026, 124,80 € / Carnets de timbres pour l'envoi du courrier puis des permis, 166,8 € / Assurance, 178 € / Loyer des étangs, 2075,79 € pour un total de : 2545,39 €

Cette somme sera couverte par notre trésorerie de 2383,97€ complétée du montant de la vente de **2 permis adulte et 1 permis jeune**. Cela étant dit, aucun rempoissonnement n'a pu être effectué les deux dernières années, provoquant ainsi un déséquilibre important au niveau des espèces présentes dans nos eaux.

Nous avons reçu les prix de notre pisciculteur habituel. Un rempoissonnement modéré mais absolument nécessaire serait : Gardons et rotengles 2 étés, 6,10 €/kg x 150 kg = 915 € / Brochets + d'un kilo, 13,60 €/kg x 60 kg = 816 € / Perches 2 étés et + 10,50 €/kg x 40 kg = 420 € pour un total de 2151 €

Cette dépense ne peut être assurée que par la vente de **25 permis adulte et 20 permis jeune**.

La continuité de l'association, la vente de permis de pêche pour la saison 2026 ainsi que le rempoissonnement dépendent donc de la vente de 27 permis adulte et 21 permis jeune d'ici au 20 octobre, date à laquelle nous devons impérativement passer commande auprès du pisciculteur.

Un non-rempoissonnement cette année encore remettrait totalement en cause la légitimité de l'association. Nous ne pouvons pas vendre des permis de pêche sans assurer le repeuplement des espèces concernées, tant en carnassiers qu'en poissons blanc. Malheureusement, si nous ne pouvons faire face, nous serons contraints de fermer l'association.

Pour répondre à cet appel et pérenniser notre activité aux étangs d'Ursine et des Ecrevisses, vous pouvez dès à présent réserver votre permis de pêche pour la saison 2026. La prévente des permis de pêche commence le 1^{er} juillet et se termine le 20 octobre 2025.

- Réservation des permis par chèque uniquement. Encaissement des chèques au 31 octobre si le nombre d'adhérent est atteint. Restitution des chèques début novembre si le nombre n'est pas atteint.
- Permis adulte : 70€ pour les adhérents âgés de 16 ans et plus au 1^{er} janvier 2026. Permis jeune : 25€ pour ceux âgés de 10 ans et plus au 1^{er} janvier 2026.

Règlement par chèque bancaire exclusivement à l'ordre de :
Association Vélizy-Pêche, 15 Rue de la Petite Fontaine, 92190 Meudon.

Nous vous remercions, et dans l'attente de vous retrouver, nous vous adressons nos chaleureuses salutations.

Benoit Marque **Président de Vélizy-Pêche**